

Morgan Stanley Investment Funds (MS INVF)

Emerging Markets Local Income Fund

Le fonds Emerging Markets Local Income investit principalement dans des titres de dette en devise locale, à la fois sur les marchés émergents traditionnels et sur certains marchés frontières sélectionnés. Le fonds s'appuie sur un univers d'investissement large, au-delà de son indice de référence, tout en visant un bêta de 1,0. La sélection des pays est le principal moteur de son approche active, en termes de risque et de performance.

Avantages concurrentiels de notre philosophie et de notre approche

UN VASTE UNIVERS D'INVESTISSEMENT :

Nous identifions nos opportunités d'investissement au sein de l'univers le plus large possible (plus de 100 pays) sans nous limiter au cadre des indices de référence. Nos recherches portent en particulier sur les pays dont la situation structurelle évolue et dont les fondamentaux se renforcent.

Avantage : Capacité à identifier des opportunités d'investissement peu exploitées par le marché, tout en contribuant de manière significative à la diversification du portefeuille.*

UNE PHILOSOPHIE D'INVESTISSEMENT COMMUNE, APPUYÉE SUR UNE GÉNÉRATION D'IDÉES DÉCENTRALISÉE

Notre approche d'investissement décentralisée permet à nos gérants de portefeuille et à nos analystes de mener des recherches fondamentales approfondies sur les pays et les entreprises, puis de sélectionner précisément les positions dont le rendement attendu rémunère adéquatement le risque estimé.

Avantage : Le modèle multi-gérant veille à ce que la décision finale revienne à l'expert le plus proche de l'investissement, qui en porte également la responsabilité. Cette approche permet également de faire émerger, au sein de l'équipe de gestion, des points de vue multiples et parfois différenciés, mis en œuvre pour renforcer davantage la diversification.

ACCÈS AUX MARCHÉS

Notre équipe trading et support transforme les contraintes logistiques des marchés locaux en opportunités et se distingue par son expertise de pointe dans la recherche de liquidité sur les marchés de dette externe et de dette corporate.

Avantage : Une expertise permettant d'apporter de l'alpha opérationnel au service des résultats d'investissement, tout en explorant en permanence de nouveaux marchés et de nouvelles opportunités.

COMMUNICATION À
CARACTÈRE PROMOTIONNEL
IDÉE D'INVESTISSEMENT | 2026

Informations essentielles

APERÇU

Date de lancement	01 fév. 18
Actifs sous gestion (Mds \$) ¹	1,6 Md \$
Objectif d'investissement	Générer une performance totale (revenu + appréciation du capital)
Catégorie Morningstar	Fonds EAA - Obligations - Marchés émergents mondiaux - Devise locale
Classification SFDR [†]	Article 8

CODES ISIN

Part A	LU2607188435
Part AH (EUR)	LU2802095542
Part I	LU2607189326
Part Z	LU2607189599

¹ Au 31/12/2025.

[†] Le fonds relève de l'Article 8 du règlement relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans les services financiers (SFDR). Les fonds relevant de l'Article 8 promeuvent les caractéristiques environnementales ou sociales et intègrent de manière systématique la durabilité dans le processus de gestion.

* La diversification ne supprime pas le risque de perte.

Un regard unique sur la dette des marchés émergents

Plus de 40 ans de gestion à travers l'ensemble des pays émergents investissables nous ont permis de développer une expertise et une perspective différenciante dans la gestion du risque pour le compte de nos clients. La profondeur de notre recherche, fondée notamment sur une présence accrue sur le terrain et sur des travaux de recherche primaire réalisés de première main, constitue un pilier essentiel de notre processus d'analyse fondamentale des émetteurs souverains. Les avantages concurrentiels de la philosophie et de l'approche d'investissement de notre équipe nous distinguent des autres gérants et soutiennent la surperformance de l'équipe.

Équipe de gestion du portefeuille



KYLE LEE, CFA
Managing Director,
co-responsable Dette émergente
19 ans d'expérience dans
le secteur



PATRICK CAMPBELL, CFA
Managing Director
18 ans d'expérience dans
le secteur



HUSSEIN KHATTAB, CFA
Managing Director
13 ans d'expérience dans
le secteur



FEDERICO SEQUEDA, CFA
Managing Director
17 ans d'expérience dans
le secteur



BRIAN SHAW, CFA
Managing Director
19 ans d'expérience dans
le secteur



SAHIL TANDON, CFA
Managing Director
22 ans d'expérience dans
le secteur

Performances des investissements (en %, nettes de frais) en USD

PERFORMANCES SUR ANNÉE CIVILE (%)	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Part Z	24,88	-0,84	14,01	-10,80	-7,61	5,54	23,07	–	–	–
Indice JPM GBI - EM Global Diversified (%)	19,26	-2,38	12,70	-11,69	-8,75	2,69	13,47	–	–	–

Performance annualisée (% par an, au 31/12/2025)

	1 AN	3 ANS	5 ANS	10 ANS	LANCEMENT
Part Z	24,88	12,18	3,08	–	3,67
Indice JPM GBI - EM Global Diversified (%)	19,26	9,48	1,12	–	1,23

Les données de performance sont calculées de VL à VL, nettes de frais, et ne tiennent pas compte des commissions et des coûts d'émission et de rachat des parts. Morgan Stanley Investment Management est la source de toutes les données relatives aux performances et aux indices.

Avant le 11 août 2023, le nom du Fonds était Eaton Vance International (Ireland) Emerging Markets Local Income Fund. Le Morgan Stanley Investment Funds Emerging Markets Domestic Debt Fund a été renommé Morgan Stanley Emerging Markets Local Income Fund le 21 juin 2024. Le fonds Emerging Markets Domestic Debt Fund suit la stratégie d'investissement du Emerging Markets Local Income Fund, le Fonds survivant. La valeur des investissements et les revenus qui en découlent peuvent baisser ou augmenter et il est possible qu'un investisseur ne récupère pas le montant investi.

FRAIS (%)	PART Z
Droits d'entrée max.	0,00
Frais courants	0,76
Frais de gestion	0,65

Le montant indiqué des droits d'entrée est le maximum possible. Dans certains cas vous pourrez payer moins ; votre conseiller financier peut vous aider à déterminer ce montant. Les frais courants reflètent les paiements et frais engagés lors du fonctionnement du fonds et sont déduits des actifs du fonds pour la période. Ils incluent les commissions et frais de gestion, les frais de garde/dépôt et les frais d'administration. Pour en savoir plus, veuillez consulter la section Frais et Dépenses dans le prospectus.

PROFIL RISQUE/RENDEMENT DE LA PART Z

- La variation des taux de change entre la devise du fonds et celles des investissements qu'il effectue peut avoir un impact sur la valeur du fonds.
- La valeur des obligations aura tendance à baisser en cas de hausse des taux d'intérêt et vice-versa.
- La valeur des instruments financiers dérivés est très sensible, ce qui peut conduire à des pertes supérieures au montant investi par le compartiment.
- Les émetteurs peuvent être dans l'incapacité de rembourser leurs dettes. Si cela se produit, la valeur de l'investissement diminuera. Ce risque est plus élevé lorsque le fonds investit dans des obligations dont la notation est faible.
- Le fonds s'appuie sur des prestataires externes pour réaliser certains services, investissements ou transactions. Si ces tiers deviennent insolubles, cela peut exposer le fonds à des pertes financières.
- Les facteurs de durabilité peuvent présenter des risques pour les investissements, par exemple avoir un impact sur la valeur des actifs ou accroître les coûts opérationnels.
- Le nombre d'acheteurs ou de vendeurs peut être insuffisant, ce qui peut affecter la capacité du fonds à acheter ou à vendre des titres.
- Investir dans les marchés émergents est plus risqué dans la mesure où les systèmes politiques, juridiques et opérationnels y sont parfois moins établis que dans les pays développés.
- La performance passée n'est pas un indicateur fiable des résultats futurs. Les performances peuvent augmenter ou diminuer en raison des fluctuations des devises. La valeur des investissements et les revenus qui en découlent peuvent baisser ou augmenter et les investisseurs peuvent perdre la totalité ou une partie substantielle de leur investissement.
- La valeur des investissements et les revenus qui en découlent varieront et rien ne garantit que le Fonds atteigne ses objectifs d'investissement.
- Les placements peuvent être effectués dans diverses devises et, par conséquent, les variations des taux de change entre les devises peuvent faire diminuer ou augmenter la valeur des investissements. En outre, la valeur des investissements peut être affectée par les fluctuations des taux de change entre la devise de référence de l'investisseur et la devise de référence des investissements.

INFORMATIONS SUR LES INDICES

L'indice J.P. Morgan Government Bond Index Emerging Market (JPM GBI-EM) Global Diversified est un indice non géré d'obligations libellées en devises locales, avec des échéances supérieures à un an et émises par des gouvernements de pays émergents.

Le fonds est géré de manière active et son style de gestion n'est pas limité par la composition de l'indice de référence.

Les demandes de souscription de parts dans les compartiments ne doivent pas être effectuées sans consulter au préalable le Prospectus actuel, le Document d'information clé (« DIC ») ou du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI »), disponibles en anglais et dans la langue officielle de votre juridiction locale sur le site morganstanleyinvestmentfunds.com ou gratuitement auprès du siège social de Morgan Stanley Investment Funds, European Bank and Business Centre, 6B route de Trèves, L-2633 Senningerberg R.C.S. Luxembourg B 29 192. Les informations relatives à la durabilité du Fonds et la synthèse des droits des investisseurs sont disponibles sur le site Internet susmentionné. Si l'équipe de gestion du Fonds concerné décide de mettre fin à son dispositif de commercialisation de ce Fonds dans tout pays de l'Espace économique européen (EEE) où il est enregistré en vue de sa vente, elle le fera conformément aux règles OPCVM applicables.

DISTRIBUTION

Ce document est uniquement destiné et ne sera distribué qu'aux personnes résidentes dans les juridictions où une telle distribution ou publication n'enfreint pas les lois ou les réglementations locales. Il incombe à toute personne en possession de ce document et à toute personne souhaitant présenter une demande de souscription de parts conformément au Prospectus de s'informer et de respecter toutes les lois et réglementations de la juridiction concernée. MSIM, la division de gestion d'actifs de Morgan Stanley (NYSE : MS) et ses sociétés affiliées ont passé des accords pour commercialiser leurs produits et services respectifs. Chaque société affiliée de MSIM est réglementée de manière appropriée dans la juridiction où elle opère. Les sociétés affiliées à MSIM sont : Eaton Vance Management (International) Limited, Eaton Vance Advisers International Ltd, Calvert Research and Management, Eaton Vance Management, Parametric Portfolio Associates LLC et Atlanta Capital Management LLC.

Au sein de l'UE, Les documents de MSIM sont publiés par MSIM Fund Management (Ireland) Limited (« FMIL »). Réglementée par la banque centrale d'Irlande, MSIM FMIL est une société privée à responsabilité

limitée par actions immatriculée en Irlande sous le numéro 616661. Son siège social est situé au 24-26 City Quay, Dublin 2, DO2 NY19, Irlande.

En dehors de l'UE, les documents de MSIM sont publiés par Morgan Stanley Investment Management Limited (MSIM Ltd), une société agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority. Enregistrée en Angleterre.

Numéro d'enregistrement : 1981121. Siège social : 25 Cabot Square, Canary Wharf, Londres E14 4QA.

Pays-Bas : MSIM FMIL (succursale d'Amsterdam), Tour Rembrandt, 11e étage Amstelplein 1 1096HA, Pays-Bas. **France :** MSIM FMIL (succursale de Paris), 61, rue de Monceau, 75008 Paris, France. **Espagne :** MSIM FMIL (succursale de Madrid), Calle Serrano 55, 28006, Madrid, Espagne.

Singapour : Ce document est diffusé à Singapour par Morgan Stanley Investment Management Company, numéro d'enregistrement 199002743C. et ne doit pas être considéré comme faisant l'objet d'une invitation à souscrire ou à acheter, directement ou indirectement, au public ou à tout membre du public à Singapour autre que (i) un investisseur institutionnel en vertu de l'article 304 des Futures Act, chapitre 289 de Singapour (« SFA »); (ii) une « personne concernée » (qui comprend un investisseur qualifié) en vertu de l'article 305 de la SFA, et cette diffusion est conforme aux conditions précisées à l'article 305 de la SFA ; ou (iii) conformément aux conditions de toute autre disposition applicable de la SFA. En particulier, pour les fonds d'investissement qui ne sont pas autorisés ou reconnus par le MAS, les parts de tels fonds ne peuvent pas être offertes au public de détail ; tout document écrit remis aux personnes susmentionnées en lien avec une offre ne constitue pas un prospectus au sens de la SFA et, en conséquence, la responsabilité légale prévue par la SFA en ce qui concerne le contenu des prospectus ne s'applique pas, et les investisseurs doivent examiner attentivement si l'investissement leur convient. Cette publication n'a pas été vérifiée par l'Autorité monétaire de Singapour.

Chili : Les investisseurs potentiels sont informés que ce document concerne des titres étrangers qui peuvent être enregistrés au Registre des titres étrangers (« FSR ») de la Commission des marchés financiers (Comisión para el Mercado Financiero ou « CMF ») (les « Titres enregistrés ») ou bien ne pas y être enregistrés (les « Titres non enregistrés »). Pour les Titres enregistrés, il faut savoir que : Les titres proposés sont étrangers. Les droits et obligations des porteurs de parts sont ceux de la juridiction d'origine de l'émetteur. Les porteurs de parts et les investisseurs potentiels doivent s'informer

sur la nature de ces droits et obligations et sur la manière de les exercer/respecter. La supervision des titres par la CMF se limite aux obligations d'information prévues par la règle 352, la supervision globale étant assurée par l'autorité de réglementation étrangère de la juridiction d'origine de l'émetteur. Les informations publiques disponibles sur les titres sont exclusivement celles exigées par l'autorité de réglementation étrangère et les principes comptables et les règles d'audit peuvent différer de ceux applicables aux émetteurs chiliens. Les dispositions de l'article 196 de la Loi 18.045 sont applicables à toutes les parties impliquées dans l'enregistrement, le dépôt, la négociation et autres actes associés aux titres étrangers régis par le Titre XXIV de la Loi 18.045. Il convient de ne souscrire à des parts du compartiment mentionné ci-après qu'après avoir consulté le Prospectus en vigueur, le Document d'Information Clé (« DIC ») ou le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI »), le Rapport Annuel et le Rapport Semestriel (les « Documents d'Offre »), ainsi que tout autre document disponible dans votre juridiction, accessibles gracieusement au siège social, European Bank and Business Centre, 6B route de Trèves, L-2633 Senningerberg, R.C.S. Luxembourg B 29 192.

Pour les Titres non enregistrés, il faut savoir que : LES TITRES MENTIONNÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT NE SONT PAS ENREGISTRÉS AU FSR ET LES OFFRES PORTANT SUR CES TITRES SERONT SOUMISES À LA RÈGLE GÉNÉRALE N°336 DE LA CMF, À COMPTER DE LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT. IL S'AGIT DE TITRES ÉTRANGERS ET LEUR ÉMETTEUR N'EST PAS TENU DE FOURNIR DES DOCUMENTS PUBLICS AU CHILI. LES TITRES NE SONT PAS SOUMIS À LA SUPERVISION DE LA CMF ET NE PEUVENT PAS FAIRE L'OBJET D'UNE OFFRE PUBLIQUE. PAR CONSÉQUENT, LE PRÉSENT DOCUMENT ET LES AUTRES DOCUMENTS RELATIFS À L'OFFRE DES PARTS DU FONDS NE CONSTITUENT PAS UNE OFFRE PUBLIQUE OU UNE INVITATION À SOUSCRIRE OU À ACHETER DES PARTS DU FONDS EN RÉPUBLIQUE DU CHILI.

Veuillez contacter votre Distributeur local ou la personne qui vous a fourni ce document pour obtenir des informations sur le statut d'enregistrement de titres spécifiques.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Se reporter au Prospectus pour des informations complètes sur les risques, disponible sur www.morganstanleyinvestmentfunds.com. Toutes les données sont arrêtées au 31/12/2024 et sont susceptibles d'être modifiées quotidiennement.

EMEA : Cette communication à caractère promotionnel est publiée par MSIM Fund Management (Ireland) Limited (« FMIL »). MSIM FMIL est une société privée à responsabilité limitée par actions immatriculée en Irlande sous le numéro 616661 et réglementée par la Banque Centrale d'Irlande. Son siège social est situé à l'adresse 24-26 City Quay, Dublin 2, D02 NY19, Irlande.

Ce document contient des informations relatives aux compartiments de Morgan Stanley Investment Funds, société d'investissement à capital variable domiciliée au Luxembourg. Morgan Stanley Investment Funds (la « Société ») est enregistrée au Grand-Duché de Luxembourg en tant qu'organisme de placement collectif conformément à la Partie 1 de la Loi du 17 décembre 2010, telle que modifiée. La Société est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (« OPCVM »).

Les demandes de souscription de parts dans les compartiments ne doivent pas être effectuées sans consulter au préalable le Prospectus actuel, le Document d'information clé (« DIC ») ou le Document d'information clé pour l'investisseur (« DICI »), le rapport annuel et le rapport semestriel (« Documents d'offre ») ou tout autre document officiel dans votre juridiction locale, disponibles gratuitement au siège social sis à l'adresse : European Bank and Business Centre, 6B route de Trèves, L-2633 Senningerberg, R.C.S. Luxembourg B 29 192. En outre, tous les investisseurs italiens doivent se référer au « Bulletin de souscription détaillé », et tous les investisseurs de Hong Kong doivent se reporter à la section « Informations supplémentaires pour les investisseurs de Hong Kong » du Prospectus. Des copies du Prospectus, du DIC ou DICI, des Statuts et des rapports annuels et

semestriels, en allemand, ainsi que des informations complémentaires peuvent être obtenues gratuitement auprès du représentant en Suisse. Le représentant en Suisse est Carnegie Fund Services S.A., 11, rue du Général-Dufour, 1204 Genève. L'agent payeur en Suisse est la Banque Cantonale de Genève, 17, quai de l'Île, 1204 Genève. Ce document a été préparé uniquement à des fins d'information et ne constitue ni une offre ni une recommandation d'achat ou de vente de quelque titre que ce soit ni l'adoption d'une stratégie d'investissement spécifique. Les investisseurs doivent être conscients qu'une stratégie diversifiée ne protège aucunement contre des pertes quel que soit le marché concerné.

Tout indice mentionné dans le présent document est la propriété intellectuelle du concédant de licence concerné (y compris les marques déposées). Les produits reposant sur des indices ne sont pas recommandés, avalisés, vendus ou promus par le fournisseur concerné, qui se dégage de toute responsabilité à leur égard. Le fonds est géré de manière active et son style de gestion n'est pas limité par la composition de l'indice de référence.

Tous les investissements comportent des risques, y compris une possible perte en capital. Les informations contenues dans le présent document ne tiennent pas compte de la situation particulière d'un client donné, ne constituent pas un conseil en investissement et ne doivent en aucun cas être interprétées comme un conseil fiscal, comptable, juridique ou réglementaire. Avant de prendre une décision d'investissement, les investisseurs doivent solliciter l'avis d'un conseiller juridique et financier indépendant, y compris s'agissant des conséquences fiscales. Le recours à l'effet de levier augmente les risques, de sorte qu'une variation relativement faible de la valeur d'un investissement peut entraîner une variation disproportionnée, favorable ou non, de la valeur de cet investissement et, par conséquent, de la valeur du Fonds. Un investissement dans ce Fonds consiste en l'acquisition de parts ou d'actions du fonds, et non d'un actif sous-jacent donné tel qu'un immeuble ou des actions d'une société, dans la mesure où ces derniers sont seulement des actifs sous-jacents détenus par le Fonds.

Les informations contenues dans cette communication ne constituent pas une recommandation de recherche ou une « recherche d'investissement » et sont considérées comme une « communication à caractère promotionnel » conformément à la réglementation européenne ou suisse applicable. Cela signifie que ce document à caractère promotionnel a) n'a pas été préparé conformément aux exigences légales visant à promouvoir l'indépendance de la recherche en investissement et b) ne fait l'objet d'aucune interdiction de négociation avant la diffusion de la recherche en investissement.

MSIM n'a autorisé les intermédiaires financiers ni à utiliser ni à distribuer le présent document, à moins que cette utilisation et cette distribution ne soient effectuées conformément à la législation et à la réglementation en vigueur. MSIM ne peut être tenu responsable et rejette toute responsabilité en cas d'utilisation abusive de ce document par tout intermédiaire financier. Si vous êtes un distributeur des fonds d'investissement Morgan Stanley, une partie ou la totalité des fonds ou des actions de fonds individuels peuvent être disponibles pour la distribution. Veuillez vous reporter à votre contrat de sous-distribution pour obtenir ces informations avant de transmettre les informations relatives au fonds à vos clients.

Il est interdit de reproduire, copier, modifier, utiliser pour créer un document dérivé, interpréter, afficher, publier, poster, mettre sous licence, intégrer, distribuer ou transmettre tout ou une partie de ce document, directement ou indirectement, ou de divulguer son contenu à des tiers sans le consentement écrit explicite la Société. Il est interdit d'établir un hyperlien vers ce document, à moins que cet hyperlien ne soit destiné à un usage personnel et non commercial. Toutes les informations contenues dans le présent document sont la propriété des auteurs et sont protégées par les droits d'auteur, et par toute autre loi applicable.

Ce document peut être traduit dans d'autres langues. En cas de traduction, seule la version anglaise fait foi. S'il y a des divergences entre la version anglaise et une version de ce document dans une autre langue, seule la version anglaise fait foi.